



L'administration en ligne dans l'Union européenne

Le 19 novembre 2009, la déclaration ministérielle de Malmö fixa les grandes orientations des plans d'action européens pour une gouvernance numérique, avec pour objectif que les administrations publiques européennes deviennent plus ouvertes, flexibles et collaboratives. Le plan d'action 2011-2015¹ qui s'en est suivi, et qui vient d'arriver à terme, comportait quatre axes majeurs : responsabilisation des particuliers et des entreprises par l'offre de services en ligne, mobilité des données dans le marché unique, rationalisation des charges administratives et amélioration des processus organisationnels.

Dans le cadre de la stratégie pour un marché unique numérique en Europe, annoncée le 6 mai 2015², la Commission européenne élabore, depuis juillet 2015, un nouveau plan d'action pour la période 2016-2020.

Une gouvernance au service des citoyen(ne)s européen(ne)s et du marché

Parmi les nombreux projets visant à connecter les citoyen(ne)s et les entreprises aux administrations, on notera en particulier :

- e-SENS³ (Electronic Simple European Networked Services), qui réunit dix-huit États membres de l'UE, la Norvège et la Turquie, pour permettre un accès facile à l'administration publique en ligne, l'interopérabilité entre les divers systèmes nationaux et le développement de solutions génériques et duplicables pour les services électroniques des administrations publiques.
- e-Codex, pour faciliter les relations juridiques civiles, commerciales et pénales des citoyen(ne)s européen(ne)s dans le cadre de la justice en ligne transfrontalière. Le 10 juin 2015, les 24 États parties au projet ont annoncé le lancement du Standalone Connector, solution sécurisée de transmission de données sensibles dans le cadre de procès judiciaires. Cette innovation est particulièrement intéressante pour les petits États dont le volume de plaintes transfrontalières est faible et qui n'ont donc pas développé de système de transmission propre. Il a en outre été décidé que les citoyen(ne)s pourront à l'avenir porter plainte via le portail européen e-Justice⁴.
- EpSOS (European Patient Smart Open Services), qui se traduit par des échanges de données entre pays européens et une interopérabilité en matière de prescription en ligne et de création de résumés de dossiers médicaux (patient summary) afin de faciliter le diagnostic, le traitement et la prise en charge d'un patient dans un autre État membre. La République tchèque est en pointe dans ce domaine puisqu'elle a introduit, dès 2003, le dossier « santé électronique »⁵ dont on dénombrait, fin 2014, 2,5 millions d'exemplaires – pour une population de 10,5 millions - soit près de 200 millions de documents utilisés par 20 000 professionnels de santé. C'est à partir de 2009 que ce dossier se développa réellement avec la possibilité

¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0743:FIN:FR:PDF>

² http://ec.europa.eu/priorities/digital-single-market/docs/dsm-communication_fr.pdf

³ <http://www.esens.eu/how-will-e-sens-achieve-its-goals/>

⁴ <https://e-justice.europa.eu/home.do?plang=fr&action=home>

⁵ <http://esante.gouv.fr/le-mag-numero-8/la-republique-tcheque-resolument-sur-la-voie-de-la-sante>

pour les patients tchèques de l'ouvrir eux-mêmes sur un site Web dédié⁶ ; les applications de ce dossier sont en outre accessibles sur smartphone depuis 2014.

Tous ces modules européens d'interconnexion reconnaissent les divers formats de documents officiels, la signature électronique et les pièces d'identité. Mais pour aller plus loin dans leur développement, il convient d'améliorer l'interopérabilité transfrontalière.

Le programme ISA⁷ : des solutions d'interopérabilité transfrontalières

Depuis les années 1980, des systèmes spécifiques relient la Commission, les Administrations et les entreprises dans quelques domaines comme celui des documents douaniers, d'Eurostat et des systèmes d'information sur les marchés publics. Le concept d'interopérabilité apparaît avec le programme IDABC⁸ entre 2004 et 2009. ISA 2011-2015, qui lui a succédé, vise à identifier les éléments clés de l'interopérabilité, les développer et en assurer la diffusion pour aller à terme vers leur usage commun. La première clé est l'interopérabilité sémantique. En se basant sur ses statistiques de barrières linguistiques, ISA a développé, entre 2012 et 2014, un programme nommé Machine Translation Service (MT@EC)⁹, permettant la traduction de documents officiels des administrations européennes. Ce service est accessible à n'importe quel agent public de l'Union européenne.

Autre élément clé de l'interopérabilité, l'ouverture des registres de base¹⁰, sources authentiques d'information provenant d'une administration publique ou d'un gouvernement. Jusqu'alors, ISA a testé 17 initiatives d'ouverture des registres, dont 8 intersectorielles et 9 transnationales. Les prochaines étapes sont axées sur l'usage d'un vocabulaire commun et de schémas standardisés et multilingues, ainsi que sur la promotion de champs lexicaux réutilisables, notamment celui de l'« entreprise », de la « localisation » et de la « personne ». En termes de paiement électronique, le programme a identifié que plusieurs systèmes transnationaux existaient et qu'il fallait trouver parmi eux un système interopérable. Arrivant à échéance, le programme ISA sera prolongé, pour la période 2016–2020, par ISA2, proposé par la Commission européenne en mai 2014¹¹ avec un fonds de 131 millions d'euros.

L'administration électronique en Europe, vitrine des inégalités de développement entre les États membres

Chaque année, la Commission européenne dresse un bilan détaillé de l'administration électronique dans l'Union européenne et ses États membres¹². Les chiffres pour 2015 montrent une Union à deux vitesses : en moyenne, 47 % des citoyens utilisent Internet pour interagir avec les autorités publiques mais ils sont respectivement 85 %, 84 % et 75 % en Islande, au Danemark et aux Pays-Bas et 23 %, 21 % et 10 % en Italie, Bulgarie et Roumanie.

Les écarts sont aussi flagrants lorsqu'on regarde l'utilisation d'Internet pour l'envoi de papiers officiels et de formulaires aux autorités publiques ou le téléchargement des documents officiels. La majorité des États d'Europe orientale peine à suivre le rythme numérique du nord-ouest de l'Europe. La Commission et le programme ISA2 ont pour objectif de les aider afin d'améliorer la gouvernance numérique globale de l'Union européenne.

Marie Coanet

⁶ <http://www.izip.cz/system-izip/registrace/chci-zdravotni-knizku>

⁷ ISA : Interoperability Solutions for European Public Administrations ; <http://ec.europa.eu/isa/>

⁸ IDABC : Interoperable Delivery of European e-Government Services to public Administrations, Businesses, Citizens.

⁹ http://ec.europa.eu/isa/documents/publications/brochure-mt@ec-a5-v3_en.pdf

¹⁰ http://ec.europa.eu/isa/actions/01-trusted-information-exchange/1-2action_en.htm

¹¹ http://ec.europa.eu/isa/documents/press-releases/faster-better-public-services-for-businesses-and-citizens_en.pdf

¹² https://joinup.ec.europa.eu/community/nifo/og_page/egovernment-factsheets